Holtzemer
la gazette de notre village

Votre rendez-vous régulier avec la Commune de Holtzheim

Édito

Pour une municipalité, la fin d'année est souvent marquée par la préparation du budget primitif de l'année suivante. Pour Holtzheim, le débat d'orientation budgétaire tenu en novembre et le vote du budget primitif par le Conseil Municipal en décembre ont permis de révéler combien la gestion financière de la Commune est saine et responsable.

En dépit d'une baisse conséquente depuis 2014 de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État et tout en maintenant depuis 2016 la stabilité fiscale, la municipalité a réussi une diminution très honorable de son endettement.

Concomitamment à cette situation financière améliorée, des projets de développement notables ont déjà été réalisés dans cette mandature : l'achèvement du hall sportif (projet phare de la municipalité) mais aussi la réalisation de courts de tennis et club house, l'entretien et la mise aux normes des bâtiments publics, l'équipement du service technique...

La fin de l'année coïncide également avec l'achèvement des grands travaux de solidification de la digue et de finition de la rue de Wolfisheim, mais aussi le parvis de la mairie rénové. Le soutien de l'Eurométropole pour ces chantiers ainsi que celui à venir de la rue de Lingolsheim est remarquable.

Enfin, nous avons à Holtzheim célébré un grand moment historique : c'est en présence d'une importante délégation allemande en provenance de notre Commune jumelée que nous avons commémoré le centenaire de la fin de la première guerre mondiale et mis en valeur l'amitié franco-allemande.

Nous avons également manifesté des gestes forts de solidarité : la banque alimentaire, la récolte de jouets, le marché de noël solidaire sont autant d'événements qui nous rassemblent, très nombreux, sous des valeurs de paix et d'entraide.

C'est dans cet esprit que je souhaite à chacun et chacune d'entre vous un bon et chaleureux Noël et vous invite à la soirée des vœux 2019 le 4 janvier prochain.

In Alle, a gueti Winachte, un e glecklichs Nej Joh.

votre Maire
Pia IMBS

N°33
Décembre-2018

Dans ce numéro...

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
Lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2018

MARCHÉ DE NOËL
Fréquentation et popularité croissantes

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LINGOLSHEIM
Le projet est bien lancé

DEUX JOURS AVEC LES « GILETS ORANGE »
Un grand moment de solidarité

ET PLUS ENCORE... Brèves, infos, agenda culturel...

Finances communales :

Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2019

1. Le projet de loi de finances 2019 (PLF)

Le DOB adopté en séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2018 prend en compte le projet de loi de finances 2019 (PLF).

Ce PLF 2019 du quinquennat Macron se traduit notamment par :

- La deuxième tranche de **baisse de la taxe d'habitation**, pour un montant de 3.8 milliards d'euros. Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a confirmé que la troisième tranche interviendrait dans le PLF 2020 avec une suppression de l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2020. La question de la compensation des collectivités pour « les 20 % qui restent » sera abordée dans un « projet de loi spécifique sur les finances locales ».
- **Les concours financiers** de l'Etat aux collectivités territoriales seront stables et même en très légère hausse par rapport à la LF 2018 (+100 millions d'euros) et s'élèveront à 48,2 milliards. La DGF des communes et des départements restera stable en 2019, à hauteur de 26,9 milliards. La DSU (dotation de solidarité urbaine) et la DSR (dotation de solidarité rurale) seront revues à la hausse.
- **La stabilité pour les dotations de soutien** à l'investissement : 2,1 milliards, dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 300 millions pour les départements. On comptera, comme en 2018, 1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Pour la Commune de Holtzheim :

Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 2013 à 2019

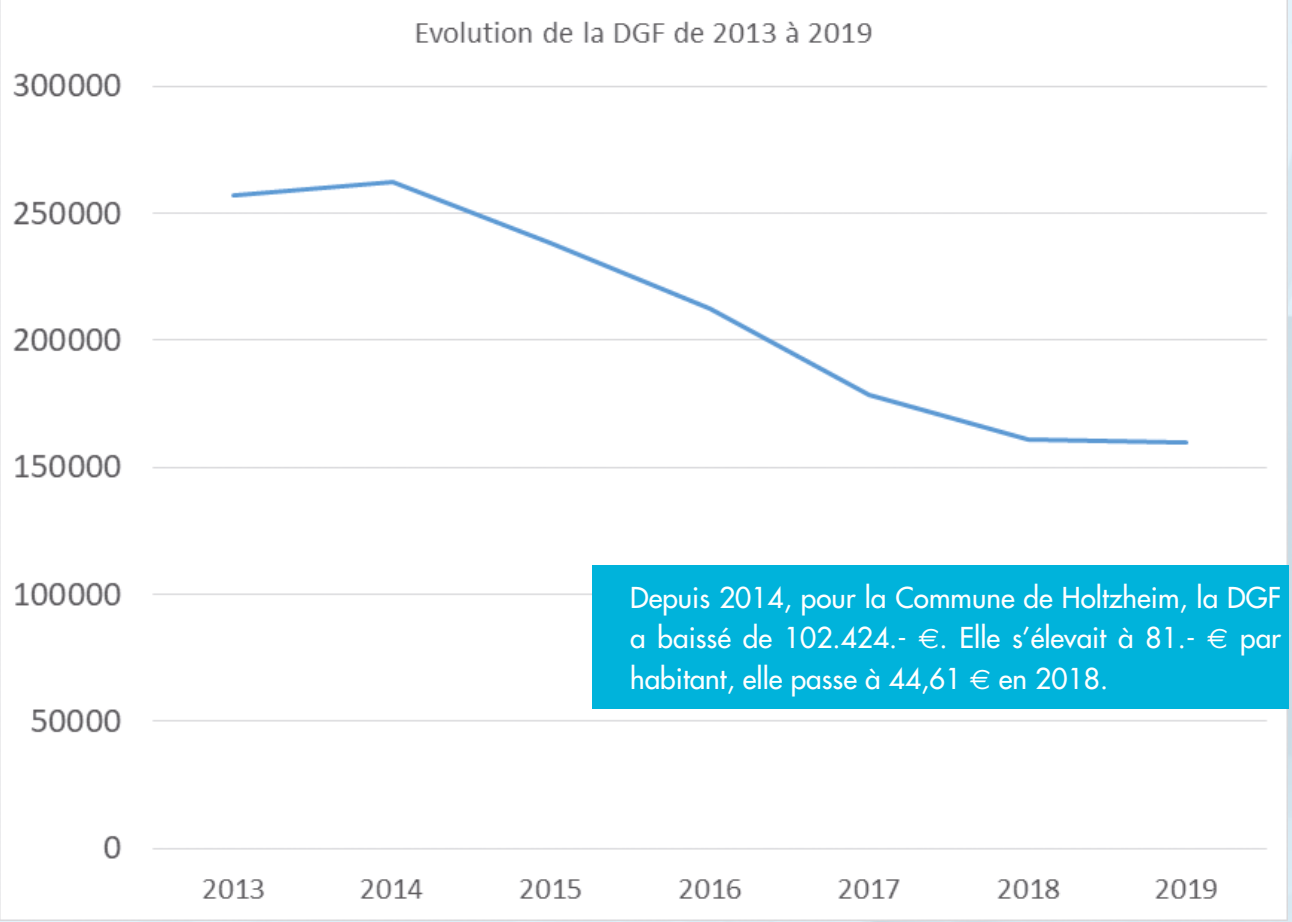

Depuis 2014, pour la Commune de Holtzheim, la DGF a baissé de 102.424.- €. Elle s'élevait à 81.- € par habitant, elle passe à 44,61 € en 2018.

2. Le contexte eurométropolitain : Holtzheim au sein de l'Eurométropole de Strasbourg

Holtzheim allège notablement sa charge d'endettement en 2018.

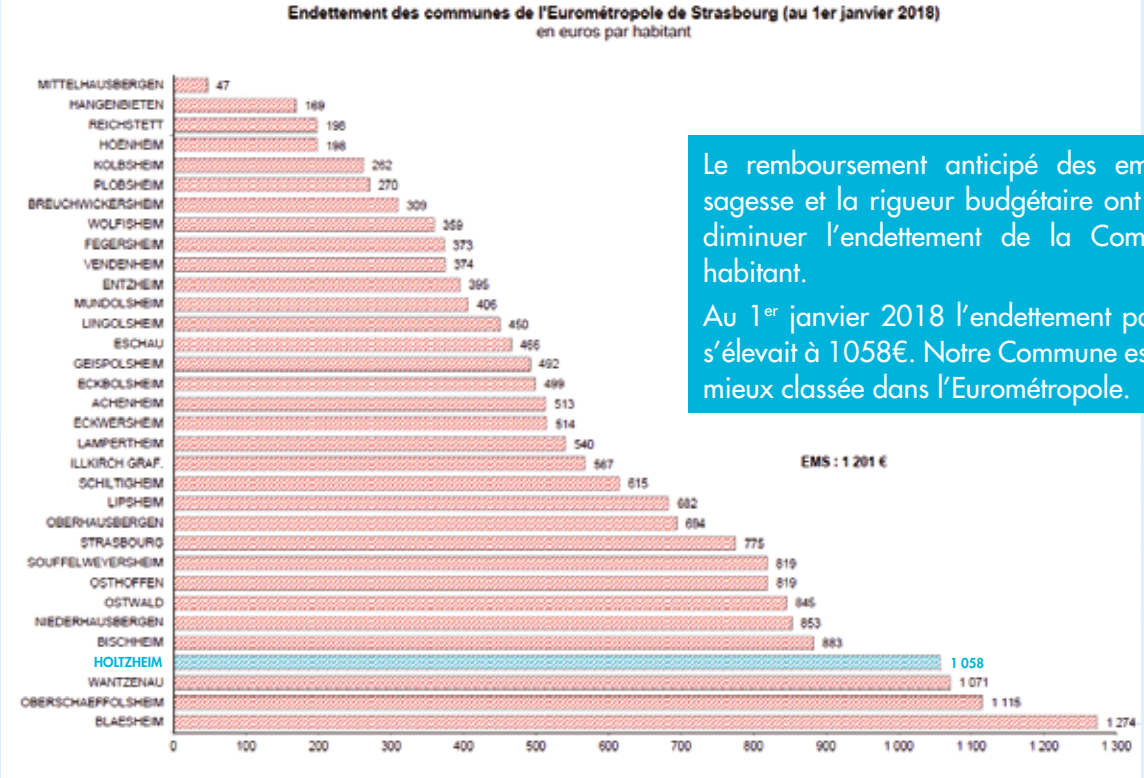

Le remboursement anticipé des emprunts, la sagesse et la rigueur budgétaire ont permis de diminuer l'endettement de la Commune par habitant.

Au 1er janvier 2018 l'endettement par habitant s'élevait à 1058€. Notre Commune est à présent mieux classée dans l'Eurométropole.

L'endettement de 2014 à 2019 pour la Commune de Holtzheim : une diminution de 17,47 %

ANNÉE	DETTE EN CAPITAL EN €	EVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	EVOLUTION DE LA POPULATION	DETTE PAR HABITANT EN POPULATION RÉELLE	DETTE PAR HABITANT EN POPULATION CONSTANTE DE 2014 (3235)
01/01/2014	4.187.813,34 €	3.14 %	3235	1.294,53 €	1.294,53 €
01/01/2015	3.936.524,67 €	- 6.00 %	3426	1.149,01 €	1.216,85 €
01/01/2016	3.649.670,95 €	- 7.29 %	3618	1.008,70 €	1.128,18 €
01/01/2017	4.184.062,26 €	14.65 %	3660	1.143,18 €	1.293,37 €
01/01/2018	3.821.970,91 €	- 8.65 %	3612	1.058,00 €	1.181,44 €
01/01/2019	3.456.354,73 €	- 9.56 %	+/- 3612	956,91€	1.068,42 €

Malgré la hausse de la population et la réalisation de très nombreux projets de développement, l'endettement de la Commune a diminué.

3. Situation financière de Holtzheim

Le budget prévisionnel pour 2019

Suite à l'établissement d'un état prévisionnel des dépenses à payer et des recettes à recouvrer, soumis à Monsieur le Trésorier, il est proposé de reprendre au budget primitif un excédent prévisionnel de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000.- €) en fonctionnement. Le reliquat sera repris au budget supplémentaire après vote du Compte Administratif 2018.

Le budget s'équilibre à 2.497.900.- € en fonctionnement et 933.172.- € en investissement.

Le budget 2019 s'inscrit dans la poursuite des engagements politiques et budgétaires déjà pris en 2018, savoir :

1. Prendre acte de deux évolutions nationales et réglementaires à fort impact budgétaire : pas d'augmentation de la DGF et obligation de mise en accessibilité des bâtiments publics ;
2. Dégager des ressources pour financer la fin des travaux, désendetter la Commune et globalement financer la mise en œuvre de nos promesses électorales ;
3. Poursuivre l'engagement de la stabilité fiscale : zéro hausse d'impôts.

Les recettes réelles de fonctionnement

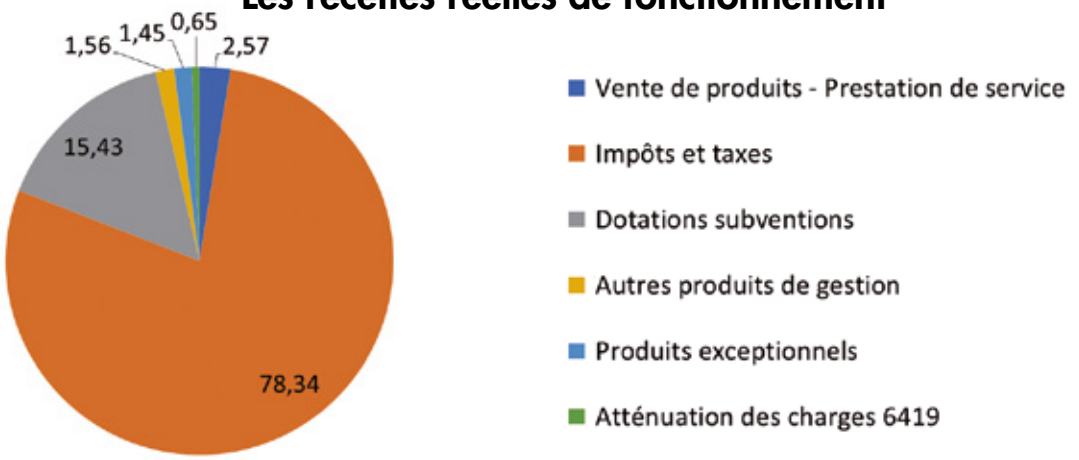

Les dépenses réelles de fonctionnement

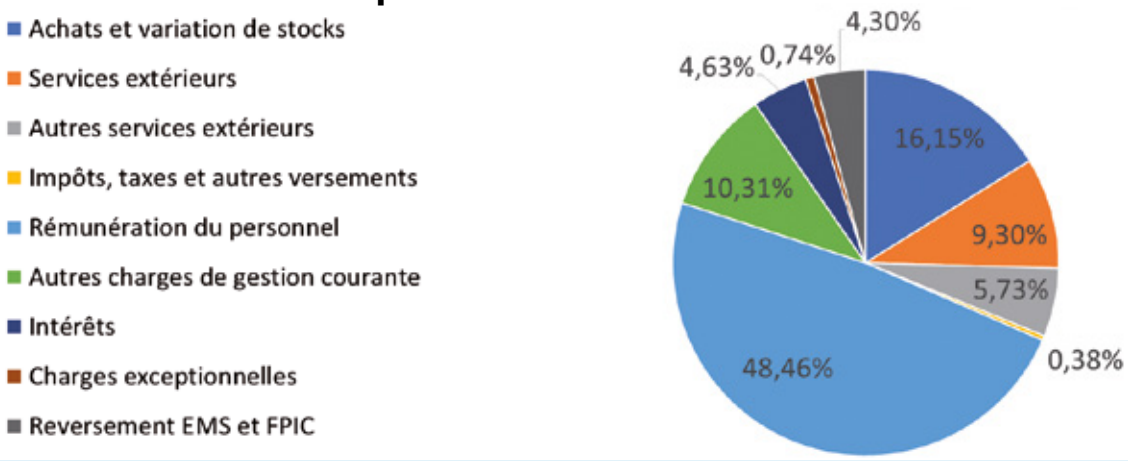

Principales dépenses d'investissements :

SERVICE	MONTANT PRÉVU
Remboursement des emprunts	376.500,00 €
Mairie	18.200,00 €
École élémentaire	13.950,00 €
École maternelle	4.000,00 €
Vestiaires foot & assistance à maitrise d'ouvrage pour le terrain synthétique	5.000,00 €
Service technique	21.500,00 €
Foyer St Laurent	6.500,00 €
Agrandissement de l'aire de jeux	17.000,00 €
Éclairage public	20.000,00 €
Salle de la Bruche (reliquat 2018 + trav 2019)	245.472,00 €

Politique de **ramassage des déchets**

Si l'EMS, qui a la compétence pour la politique déchets, n'a pas encore mis en place le tri sélectif dans nos communes en seconde couronne, c'est parce qu'elle entame justement à l'heure actuelle une réflexion à propos du financement de l'enlèvement des ordures. Il s'agit d'étudier la mise en place d'un financement incitatif ainsi que la modification de la stratégie globale de la collectivité dans le cadre de sa politique zéro déchet.

Actuellement, il existe trois modalités de financement de l'enlèvement des ordures :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), prélevée sur les 29 communes historiques. Elle est établie sur la même assiette que la taxe foncière et le calcul se fait sur la même base : elle n'est donc pas liée au service rendu, mais à la situation et à la qualité du logement assujetti.
- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), calculée sur la même base mais due uniquement par les habitants des cinq nouvelles communes entrées en 2017.
- La Redevance Spéciale, due par les professionnels et les organismes publics qui produisent plus de 770 litres de déchets par mois mais moins de 50 000 litres par semaine.

La stratégie à moyen terme est celle de la tarification incitative (une fois que la TEOM aura été introduite dans l'ensemble des 33 communes au 1er janvier 2022). Les études ont été lancées en 2017 et devraient se poursuivre jusqu'en 2020, en même temps que les premiers travaux d'accompagnement du scénario choisi. Le déploiement de la tarification incitative devrait ensuite se faire à l'horizon 2026. Elle pourrait être constituée d'une part fixe, reprenant le calcul de l'actuelle TEOM, et d'une part variable, calculée selon le volume ou le poids des déchets, ou encore le nombre d'opérations d'enlèvement nécessaires dans un temps donné.

La tarification incitative pose cependant plusieurs questions. Trois risques en particulier peuvent être dégagés :

- Risque accru de dépôt sauvage car le montant dû pour la taxe ne sera plus fixe mais dépendra du volume de déchets enlevés. Le contrôle devra donc être renforcé, ce qui nécessitera un investissement conséquent.
- La forte proportion d'habitat collectif sur le territoire rend délicate la mise en œuvre de cette taxe, car les déchets sont la plupart du temps mis en commun dans des bacs collectifs.
- Le coût du déploiement est élevé : contrôles renforcés, nouveaux modes d'enlèvement (avec tri emballages et biodéchets par exemple) … l'investissement sera conséquent et nécessitera un portage politique fort.

Retour sur le Conseil Municipal
16 novembre 2018
aux termes duquel il a notamment été :

1. Porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal les orientations générales du budget 2019, débattu sur les différents points présentés et pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), lequel fait l'objet d'un article détaillé dans cette gazette.

2. Décidé la mise en place d'une ligne de trésorerie devant permettre à la Commune de faire face à ses dépenses courantes dans l'hypothèse d'un retard dans le versement des subventions sur investissements réalisés en 2018 et du remboursement de la TVA au titre des investissements réalisés en 2017 ;

Retenu la proposition émanant du CREDIT AGRICOLE (étant précisé que le taux de cette ligne de trésorerie est actuellement réputé égal à 0% en cas de non utilisation).

3. Décidé la création d'une régie d'avance avec carte bancaire d'un montant de 1.200.- € par trimestre, laquelle permettra à la Commune de faire certains achats de faible valeur par Internet (acquisition de coupes, nappes, éléments de décoration ou de jeux destinés aux activités des plus jeunes…). Cette manière de procéder devant permettre de réaliser ces achats à moindre coût.

4. Émis un avis favorable sur le projet de révision du PLUi arrêté par le Conseil de l'Eurométropole en date du 28 septembre 2018 visant :

- D'une manière générale à l'intégration des Communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen (ancienne Communauté de Communes Les Châteaux) à l'Eurométropole de STRASBOURG, le PLU devant s'appliquer à l'intégralité des Communes dépendant de l'EMS ;
- S'agissant de notre Commune de HOLTZHEIM, au reclassement de la rue du Stade, au nord du chemin rural dit Rosheimerweg, secteur actuellement couvert par une zone IAUE2 en UE3 ;

Réitéré les remarques déjà formulées lors de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2018.

5. Pris connaissance du dossier de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) arrêté par le Conseil de l'Eurométrople en date du 28 septembre 2018 visant en une harmonisation des règles de publicité (interdiction de la publicité dans certains lieux, réduction et adaptation des formats, amélioration de l'aspect esthétique, allongement de la durée d'extinction des publicités lumineuses…) ;

Émis un avis favorable au projet dudit RLPI.

6. Approuvé le projet de délibération de l'EMS concernant la réalisation de projets prévus en 2019 sur l'espace public s'agissant notamment pour la Commune de HOLTZHEIM des travaux de la Rue de Lingolsheim et de l'Impasse des Pigeons.

7. Pris acte du bilan favorable du groupement de commandes dit permanent et ouvert adopté par l'EMS en date du 27 juin 2017 et approuvé la poursuite de ce mode de collaboration entre entités publiques et mutualisation des achats.

8. Adhéré à la charte sur les ondes électromagnétiques, initiée par la Ville de Strasbourg et proposée aux Communes de l'EMS. Elle vise à mutualiser les moyens d'expertise, réaliser un inventaire des installations, mutualiser les équipements, diminuer les émissions et informer le public.

9. Réitéré les remarques formulées lors du CM du 11 avril 2014, la Commune devant, dans le cadre de la stratégie de développement des zones d'activités dans l'Eurométropole de Strasbourg, se positionner avant la fin de l'année 2018 sur l'intérêt d'avoir une 3e zone d'activités sur le ban communal de Holtzheim, en s'opposant fermement à l'ouverture d'une troisième zone d'activités sur le ban de la Commune de Holtzheim.

10. Approuvé, s'agissant du personnel communal, la mise à jour du tableau des effectifs.

11. Décidé, en complément des décisions du CM du 1er juin 2018 s'agissant de la protection sociale complémentaire, de retenir le prestataire MUT'EST, d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années pour les risques « santé » et d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents en activité.

12. Rappelé que le local couramment dénommé « petit chalet de pêche » avait été mis disposition de l'Association de Pétanque pendant la durée des travaux d'extension de la Salle de la Bruche, et ce jusqu'à ce que l'Association puisse intégrer un nouveau club house dans l'enceinte même du nouveau complexe sportif. L'Association de Pétanque ayant fait part à la Commune au courant de l'été 2018 de son souhait de pouvoir demeurer dans le petit chalet, cette dernière a considéré la requête de l'association et a conclu :

- que le local initialement dévolu à la pétanque pourrait trouver d'autres utilités ;
- que l'Association de la Pêche bénéficiant d'ores et déjà de la jouissance du grand chalet, il n'y avait aucune raison qu'une association communale bénéficie de deux locaux distincts, cette exception représentant une disparité non fondée eu égard aux autres associations de la Commune ;

Confirmé les conclusions et points ci-dessus ;

Approuvé le principe de la mise à disposition du petit chalet au profit de l'Association de la Pétanque ;

Approuvé le principe de la mise à disposition gracieuse au profit de l'AAPPMA du petit cabanon attenant au petit chalet ;

Pris acte des modifications corrélatives devant être apportées à la convention régularisée par la Commune et l'AAPPMA en date du 30 novembre 2015, laquelle ne devra plus porter que sur le grand chalet et le cabanon, les autres conditions de la mise à disposition et de la répartition des recettes et charges restant inchangées ;

Conféré tous pouvoirs à Madame le Maire aux fins de régularisation des conventions d'occupation précaire avec les deux associations concernées.

13. Pris acte qu'il convient de désigner, conformément à la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016, les membres de la commission de contrôle de la liste électorale, laquelle doit être composée de :

- trois conseillers municipaux issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (hors maire et adjoints) ;
- deux conseillers appartenant à la liste arrivée en deuxième position ;

et a nommé : M. Philippe KNITTEL, M. Philippe HARTER et Mme Chantal LIBS pour la liste Avenir Holtzheim 2014, respectivement M. Nicolas SOHN et M. Rémy REUTENAUER pour la liste Union Communale.

Premier match dans **le nouveau hall sportif**

Samedi 20 octobre s'est tenu le premier match de basket dans la nouvelle salle de l'extension de la salle de la Bruche.

Aux yeux de tous, ce hall sportif est superbe ! Cette grande salle multisport qui profitera notamment au club de basket et à la gymnastique rythmique, répond généralement aux besoins des associations.

Une grande réussite !

À l'occasion de ce premier match, Mme le Maire Pia IMBS a pu remercier tous ceux qui ont contribué à divers niveaux à la réalisation de ce grand projet : urbanisme, budget, commission d'appel d'offre, réunions de préparation et suivi de chantier qui se poursuivront encore quelques semaines pour achever les finitions.

Ce projet phare de la municipalité sera inauguré le 2 février 2019 à 10h30 : ce sera l'occasion d'inviter tous les financeurs et maître d'œuvre de ce grand projet et bien sûr toute la population de Holtzheim.

Mme Pia IMBS, ordonnée **Chevalier de la Légion d'Honneur**

Le 10 novembre 2018, Pia IMBS, Maître de Conférence à l'École de Management et Maire de Holtzheim s'est vu remettre l'insigne de la Légion d'Honneur de la part de Patrick Hetzel, Président de l'EM Strasbourg et Député, en présence de nombreuses personnalités : le Président de l'Université, le Secrétaire Général de la Préfecture, la députée Mme Martine Wonner, les sénateurs du Bas-Rhin, les élus de Holtzheim et des communes alentour, les collègues de travail et famille.

Dans son discours de remerciements, Pia IMBS a souligné combien ses racines agricoles et alsaciennes lui sont chères ; à l'École de Management, elle a créé les toutes premières formations en apprentissage et travaille en partenariat étroit avec les entreprises. Elle est également spécialiste des questions de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Au sujet de sa Commune de Holtzheim, elle a à cœur de développer un fort sentiment d'appartenance des Holtzheimois à leur village et à associer largement la population aux prises de décision. Elle a souligné à quel point elle est attachée à la liberté d'entreprendre des maires : « La subsidiarité n'est pas un vain mot car c'est bien à l'échelon le plus proche du citoyen que la démocratie s'exerce le mieux. Faites- nous confiance Monsieur le Secrétaire Général, œuvrez chers Députés et Sénateurs pour une France plus décentralisée. La pertinence et l'efficacité de nos politiques publiques en dépendent et ceci n'empêche nullement une mutualisation intelligente de nos politiques pour aller plus loin ensemble, à partir d'une vision partagée au sein de l'Eurométropole de Strasbourg ».

NE RISQUEZ PAS VOTRE VIE AUX PASSAGES À NIVEAU

On recense aujourd'hui environ 15 000 passages à niveau en France.

Les passages à niveau, routiers ou piétons, permettent aux cyclistes et aux piétons de traverser les voies en toute sécurité. Pourtant, chaque année, on compte une centaine de collisions entraînant la mort de 42 personnes (chiffres 2017).

Ces accidents sont en grande majorité la conséquence du non respect des règles.

- À 90 km/h, IL FAUT 800m POUR QU'UN TRAIN S'ARRÊTE
- UN TRAIN PEUT EN CACHER UN AUTRE

Sur une voie ferrée, même si un train vient de passer, un deuxième peut survenir à tout moment.

Les règles de sécurité à respecter pour traverser en toute sécurité :

- À L'APPROCHE D'UN PASSAGE À NIVEAU, RESTEZ VIGILANT

La distraction est l'une des principales causes d'accidents.

- REGARDEZ AVANT DE TRAVERSER ET ASSUREZ-VOUS QU'AUCUN TRAIN N'ARRIVE
  Ne traversez jamais avec précipitation. Utilisateurs de deux-roues ou de trottinette, mettez pied à terre.
- NE VOUS ENGAGEZ PAS SI UN TRAIN APPROCHE
- NE MARCHEZ PAS LE LONG DE LA VOIE FERRÉE ET N'EMPRUNTEZ PAS CELLE-CI COMME UN «RACCOURCI»

Ne vous approchez pas trop près des voies, vous pourriez vous faire surprendre par l'effet de souffle.

RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

Dans l'après-midi du samedi 12 janvier, l'APEEH, les parents d'élèves et les enfants en partenariat avec la Commune et les bénévoles organiseront le traditionnel ramassage de vos sapins de Noël pour une contribution de 2 €.

Ceux-ci seront broyés et utilisés pour faire du paillage.

Dans la mesure du possible, merci de ne laisser aucune somme sur les sapins, les bénévoles sonneront systématiquement.

Dans les collectifs, merci de rassembler les sapins et accrochez-y votre nom et adresse, afin de permettre de récupérer votre contribution.

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) s'est réuni le vendredi 9 novembre 2018, avec pour ordre du jour l'élection du maire et de ses adjoints. Ce conseil est composé de 16 membres élus au sein de l'école par leurs camarades de classe.

Tout d'abord, une présentation rapide du village à l'aide d'un powerpoint leur a été faite, puis place aux élections. Les 16 élus se présentent au poste de maire, la majorité des voix ira à Léonie FRATH, nouvelle Maire du CME. Les 15 restants se présentent aux 2 postes d'adjoints, et ce seront Hugo KREDER et Faustine PERRIN qui remportent la majorité des voix.

Chaque enfant s'est vu remettre le livret du «petit citoyen» et rendez-vous leur est donné pour le prochain CME qui ciblera sur les projets à venir, mais également à la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre, où leur présence a été remarquée et appréciée !

Un beau **marché de Noël solidaire** à Holtzheim

Le marché de Noël de Holtzheim, riche de 25 chalets, qui s'est tenu les 24 et 25 novembre a drainé beaucoup de visiteurs de Holtzheim et des villages alentours.

A l'initiative de la Commune, de nombreuses associations et exposants ont participé à ce grand moment de convivialité rythmé par le superbe concert de l'ensemble musical Rhinwagges, le samedi soir à l'église St Laurent, et le dimanche par la prestation des deux chorales **Accroche Chœur** et **Sainte Cécile** et de **l'école de musique intercommunale**.

De nombreux Holtzheimois se sont rassemblés pour admirer le décor féerique de ce marché (une bonne partie du produit des ventes est reversée à des associations à but humanitaire) et ont participé au repas de Noël solidaire proposé au foyer St Laurent par l'association SEH.

Madame le Maire a remercié les élus pour cette manifestation communale, mais aussi le service technique et particulièrement les nombreux bénévoles qui ont aidé la municipalité pour la confection des chalets et toute l'organisation de ce grand moment de fête.

Dépôt sauvage d'ordures et déjections canines

Jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale.
Il en va de même si vous ne ramassez pas les déjections canines de votre animal.

Est puni d'une amende de 68.- €, le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit.

Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez alors une amende pouvant aller jusqu'à 1.500.- €, ainsi que la confiscation du véhicule.

La marche à suivre pour jeter vos déchets et vos objets encombrants, est d'utiliser les conteneurs de tri et les déchetteries mobiles mis en place par l'Eurométropole. Vous trouverez les infos en Mairie.

La Mairie fournit également des sachets vous permettant de promener votre animal dans le respect commun.

Commémoration
du 11 novembre 2018

Une grande première à Holtzheim, pour la commémoration du 11 novembre 2018, lors du Centenaire de l'Armistice, nos partenaires de Willstatt sont venus en grand nombre pour être à nos côtés et célébrer avec nous la PAIX et notre union dans l'Europe.

Le Maire Marco STEFFENS, accompagné de tous les représentants des Communes de la communauté de Willstatt, du «Rector» des écoles et du Directeur Général des Services, a tenu à être présent pour sa dernière sortie officielle en France avant de prendre ses nouvelles fonctions de Maire d'OFFENBURG.

Les écoliers ont lu des lettres de soldats de Holtzheim, puis ont entonné la Marseillaise, après les discours officiels.

La chorale a chanté l'hymne Européen. La participation des Sapeurs-pompiers, des Trompes de Chasse et des Brichwagges a été très appréciée par le nombreux public présent.

La cérémonie s'est clôturée autour d'un verre de l'amitié, durant laquelle les participants ont revu avec plaisir et émotion l'exposition «Holtzheim durant la guerre 1914-1918».

Le projet de réaménagement de la rue de Lingolsheim est bien lancé

Après les rencontres de janvier puis de mai 2018, vous étiez nombreux à assister à la 3e réunion publique de concertation afférente au réaménagement de la rue de Lingolsheim s'étant tenue le 4 décembre dernier.

Par votre présence, vous manifestez votre intérêt quant à ce projet d'importance qu'aucune municipalité précédente, ainsi que Madame le Maire a eu l'occasion de le rappeler, n'a eu le courage et/ou l'envie d'entreprendre.

Vos attentes que nous partageons sont celles de la nécessaire réduction de la vitesse des voitures et d'un cheminement piéton plus confortable (élargissement des trottoirs).

Or, si le projet est ambitieux, il n'en demeure pas moins contraint et il faudra faire cohabiter le plus harmonieusement possible les voitures, cyclistes et piétons, sans oublier les impératifs liés aux objectifs économiques des bus.

Au stade d'avancement actuel, nous pouvons d'ores et déjà préciser que le trottoir côté impair sera mis aux normes (soit une largeur hors tout de 1,40 m) et que le trottoir pair sera très largement élargi, ou maitenu en l'état, sauf entre la rue de Sundenheim et la fontaine, où la configuration ne le permettra pas.

La largeur de la route sera quant à elle réduite à 6.30 m dans sa partie la plus large, le tout de manière à permettre aux bus de se croiser mais aussi de matérialiser, de part et d'autre de la chaussée, les rives partagées par les cyclistes. Le tracé de cette «chaussée à voie centrale banalisée», à titre de test, a déjà permis de diviser par deux les excès de vitesse et de sécuriser les déplacements vélos. Le carrefour de la rue des Maires Raedel sera agrémenté d'un léger plateau pour limiter la vitesse sans occasionner de bruit.

Les éléments de planning et de déviation vous seront communiqués dès qu'ils auront été définitivement arrêtés ; les travaux devant démarrer courant du printemps 2019 : travaux pour les réseaux eau, assainissement, gaz, électricité puis chaussée proprement dite.

Si nous sommes tous conscients des gênes qui seront occasionnées par les travaux, nous nous réjouirons dans quelques mois des réelles améliorations apportées selon vos attentes.

Madame le Maire a conclu la réunion en remerciant les services de l'Eurométropole ayant exposé le projet de réaménagement ; la Commune a obtenu pour ce projet un financement de 1.7 millions d'euros de l'EMS qui financera complètement cette nouvelle infrastructure.

Deux jours avec les « **gilets orange** »

Une fois de plus, la collecte nationale des Banques Alimentaires dans notre Commune a été un véritable succès. Malgré les difficiles circonstances sociales qui bousculent notre pays, la population s'est montrée d'une exceptionnelle générosité.

Remercions les acteurs bénévoles, 17 issus de notre municipalité, du temps donné et des sourires dispensés. Également tous ces donateurs généreux, petits et grands qui ont accompagné cette générosité d'un sourire.

Donneurs anonymes, pressés ou déambulant, distraits, heureux de donner, informés ou ignorants, pauvres ou moins... mais qui partagent le peu.

- Vendredi matin, tôt, un client de 83 ans oppose un NON catégorique : 432 € de retraite... ; il revient dix minutes plus tard avec une boîte de légumes en conserve ;
- Un pensionnaire du Foyer d'Accueil Médicalisé serre précieusement dans sa main deux pièces de 50 centimes : il nous faut quelque temps pour le persuader d'en faire son propre usage ;
- Une cliente annonce « ma fille a presque terminé ses études, alors maintenant je peux donner » ;
- Une dame qui est en train de vider la maison de sa maman qui n'est plus là, nous apporte un bon sac de conserves qu'elle a triés et vérifiés... la tristesse s'efface un moment ;
- Un employé du Drive apporte un grand carton de produits divers qu'un client a demandé à remettre à la Banque Alimentaire ;
- Un petit garçon, 5 ans peut-être, accroché à son mini caddy quasi plein s'exclame « c'est pour vous ! » ; Michel Dupuis, président du CCAS lui explique qu'il connait bien le Père Noël et qu'il lui parlera de lui.... ses yeux s'illuminent !
- Un monsieur âgé de notre village nous avoue ne pas avoir l'énergie nécessaire pour aller dans les rayons du magasin ; il donne 10€ à Fabienne... pour qu'elle achète à sa place !

Samedi 19 heures, le supermarché tire ses volets. Eh oui ! Ce soir tout est possible : on peut croire encore, comme notre généreux donateur au mini-caddy, au Père Noël.

BLOC-NOTES

La déchetterie déménage définitivement sur le site du service technique, rue de Lingolsheim à côté de la gravière

DÉCHETTERIE MOBILE

- Samedi 26 janvier de 9h à 17h

Le Holtzemer s'adresse à toutes les associations qui souhaitent y voir figurer leurs messages et actualités.

N'hésitez pas à contacter la mairie par couriel :
mairie@holtzheim.fr

Les services au quotidien entre holtzheimois :
www.holtze-services.fr

Les actualités et photos sur FaceBook :
www.facebook.com/holtzheim

Les vidéos sur Youtube :
www.youtube.com/c/holtzheim

Les manifestations dans les DNA :
www.dna.fr/pour-sortir/Loisir/Alsace/Bas-rhin/Holtzheim

La newsletter régulière en vous inscrivant sur notre site :
www.holtzheim.fr

Découvrir l'association «Subaquatiques Passions Holtzheim»

Le club de plongée Subaquatiques Passions Holtzheim a inauguré ses nouveaux locaux le 20 octobre dernier en compagnie de Madame le Maire et de conseillers municipaux. Nous sommes allés à la rencontre de sa présidente Magali Frey quelques jours plus tard, afin d'en apprendre davantage sur son association.

Bonjour Magali ! Pouvez-vous nous présenter votre association et son historique ?

Magali : Notre club a toujours été une association qui faisait partie de l'Université de Strasbourg. C'était une activité en quelque sorte de l'Université qui est ensuite devenue indépendante. Nous avons été dans les locaux de l'Université pendant 45 ans. Et malheureusement, ces locaux qui ont un certain âge vont être réhabilités. Ils ont replacé les autres associations mais pas la nôtre. On a donc déménagé ici et tout le monde est content !

Quels types d'activités proposez-vous au sein de votre association ?

Magali : On fait principalement de la technique, c'est-à-dire du scaphandre, avec bouteille sur le dos que l'on propose pour tous les niveaux jusqu'au monitorat. On fait aussi beaucoup d'apnée. On propose également de la nage avec palmes en piscine ainsi que dans toutes les gravières, notamment en Allemagne, afin de diversifier.

Pourquoi être venu installer votre association à Holtzheim ? Sa proximité avec la Gravière du Fort doit y être pour quelque chose…

Magali : J'ai démarché plusieurs communes, à savoir celles proches de la Gravière du Fort. J'ai eu quelques retours positifs, on nous a proposé des locaux, mais ceux-ci n'étaient pas du tout adaptés à ce que l'on souhaitait faire. La commune de Holtzheim, via Madame le Maire, ne nous a pas fermé les portes. On a échangé avec elle et nous nous sommes rencontrés plusieurs fois afin de lui montrer notre fonctionnement. On s'est parfaitement compris puisqu'ils ont une équipe dynamique comme nous. Voilà pourquoi Holtzheim : pour sa proximité avec la Gravière du Fort, mais aussi pour le dynamisme de la commune.

Avez-vous des projets ?

Magali : Nous ce dont on a envie, c'est de faire découvrir notre association aux habitants de Holtzheim. On a déjà fait trois séances de baptêmes gratuits pour eux, pour leur faire découvrir notre passion car souvent ils ont un peu peur, ils se posent des questions sur la plongée, se demandent si c'est dangereux…

Ces baptêmes de plongées leur permettront de découvrir notre activité et le monde sous-marin et ses merveilles.

Et il n'y a pas que la plongée avec bouteilles, comme je l'ai dit précédemment, nous pratiquons aussi l'apnée, la nage avec palmes, on fait même du hockey subaquatique ! C'est comme le hockey classique, avec des crosses et un palais, mais le tout sous l'eau !

Tout ce que je souhaite, c'est que notre association tourne bien afin que tous les membres en profitent et se sentent bien.

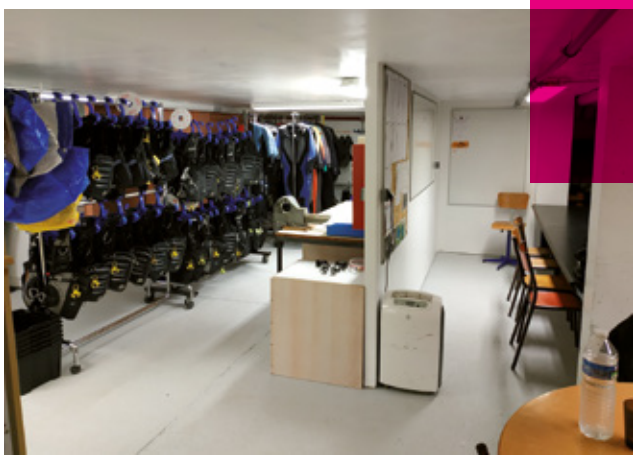

Interview complète et photos sur :
www.holtzheim.alsace/?p=5744

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Théa ZORRILLA	9 octobre 2018
Apolline LIENHART	29 octobre 2018
Pauline CHARBIT	30 octobre 2018

DÉCÈS

Suzanne WEBER	30 septembre 2018
Albert MATHIS	3 octobre 2018
Gilbert LORENTZ	9 octobre 2018
Michel HAMY	14 octobre 2018
Jeanne ADES	16 octobre 2018
Marthe KIEFFER	25 novembre 2018

GRANDS ANNIVERSAIRES

Solange HEITZ	23 octobre 2018	80 ans
Christiane PETER	27 novembre 2018	80 ans
Marcel IMBS	28 novembre 2018	80 ans
Henri MULLER	17 novembre 2018	85 ans
Marie Marthe SATTLER	18 novembre 2018	85 ans
Lucien WEISS	23 novembre 2018	85 ans

MARIAGES

Ismayl SAHIN et Raziye UNLU	9 novembre 2018

NOCES D'OR

Bernard et Liliane VELTEN	18 octobre 2018
Bernard et Malou MUNCH	8 novembre 2018
René et Marlène GUTHNECK	14 novembre 2018
Raymond et Arlette HEITZ	15 novembre 2018

NOCES DE DIAMANT

Marcel et Solange HEITZ	28 novembre 2018

Notre fichier de population n'étant pas forcément à jour, nous invitons les familles et les personnes de plus de 70 ans qui fêteront un grand anniversaire en 2019, à se faire connaître au secrétariat de la mairie. Il en va de même pour celles qui n'ont pas encore reçu leur invitation et qui souhaitent participer à la fête des aînés du 20 janvier 2019.

Ajustement des horaires de la médiathèque

Mardi soir jusqu'à 19h !

Dans le cadre du questionnaire de satisfaction portant sur la médiathèque, certains d'entre vous ont fait part de leur souhait d'élargir les horaires d'ouverture en soirée. En concertation avec l'équipe de bénévoles, **il a été décidé d'ouvrir le mardi soir jusqu'à 19h**.

Rappelons que le samedi matin, la médiathèque est ouverte de 9h à 12h, pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de s'y rendre en semaine. Par ailleurs, une réflexion est en cours sur la mise en place d'une boîte de retour de livres pour vous faciliter encore plus l'accès à la médiathèque et éviter le stress des retards !

Sachez cependant que vous avez la possibilité de gérer vos prêts (prolongations, réservations, consultations) directement sur notre portail : **https://mediatheque-holtzheim.fr**

L'équipe est à votre entière disposition pour vous aider à créer votre compte si vous le souhaitez.

Pour rappel, horaires : Mardi :14h à 19h. / Mercredi : 9h à 12h et 14h à 17h. / Jeudi : Uniquement accueil des scolaires. / Vendredi : 15h à 19h. / Samedi : 9h à 12h

Concours ATA

L'association Action Trandisciplinaire Alsace organise son traditionnel concours de dessin ATA'toile sur le thème : dessine-moi la tolérance.

Les techniques graphiques sont totalement libres, seul le format de la toile est imposé : 40 par 50 cm. Comme chaque année, grâce aux sponsors, de nombreux lots de qualité sont proposés aux enfants de 6 à 12 ans qui participent à ce concours.

Parallèlement au concours ATA'toile, l'association propose cette année un concours d'éloquence réservé aux plus de 16 ans, aussi sur la thématique de la tolérance : j'explique la tolérance aux enfants en 5 minutes. Les 7 meilleures présentations seront données publiquement lors de la remise des prix, le 23 mars 2019 au foyer St-Laurent, à Holtzheim.

Inscriptions : 20.-€. 600.-€ de prix pour les 3 premiers lauréats.

Les concours sont ouverts jusqu'au 22 février 2019.
Pour tout renseignement, rendez-vous sur **www.ata-strasbourg.com**
Bonne chance à toutes et à tous !

ANIMATIONS de la médiathèque

La médiathèque sera fermée du 24 décembre au 2 janvier 2019 inclus

JANVIER 2019

Mercredi 9 à 15h
Atelier « fabrique ta mangeoire pour oiseaux » proposé par Aline, Christiane et Julien. À partir de 5 ans. Sur inscription.

Mardi 15 à 14h
Café aux livres : Apportez vos coups de cœur, nous vous parlerons des nôtres, un échange convivial autour d'un café.

Mercredi 16 à 10h30
Contes et histoires pour nos bébés lecteurs : tapis de lecture « 1 jour ».

Mercredi 16 à 15h30
Atelier « Les Incorruptibles » : Découverte du 3e album en compétition. Enfants à partir de 6 ans.
Sur inscription.

Mercredi 23 à 10h30
Lecture bilingue franco-anglaise par Audrey Grill et Julien : « Room on the Broom » de Julia Donaldson.
Tout public.

Mercredi 23 à 15h
Rencontre dédicace avec Audrey Grill, pour son premier roman « La Théorie de L'Hippocampe ».

Mercredi 30 à 15h
« Cinéjeunes » dans l'auditorium.

FÉVRIER 2019

Mercredi 6 à 10h30
Atelier « Les Incorruptibles » : Découverte du 4e album en compétition. Enfants à partir de 6 ans.
Sur inscription.

Mercredi 6 à 15h00
Atelier « Fabrique ton jeu toi-même » proposé par Aline, Christiane et Julien. Enfants à partir de 5 ans.
Sur inscription.

Mercredi 20 à 10h30
Contes et histoires pour nos bébés lecteurs : Tapis de lecture « les empreintes ».

Mercredi 20 à 15h
Après-midi jeux de société en partenariat avec la ludothèque de la Meinau - A partir de 5 ans.
Sur inscription.

Mercredi 27 à 10h30
Lecture bilingue franco-anglaise par Audrey Grill et Julien : « Everybody's welcome » de Patricia Hegarty.

Mercredi 27 à 15h
« Cinéjeunes » dans l'auditorium.

Initiation aux échecs tous les mercredis à 15h sauf durant les congés scolaires

Calendrier des **MANIFESTATIONS**

JANVIER 2019	Vendredi 4 à 20h	Soirée des vœux du Maire	Commune	Salle de la Bruche
	Sam 5 et dim 6	Tournoi de foot en salle	ASH	Salle de la Bruche
	Samedi 12 janvier	Nationale 2 - Holtzheim reçoit Dijon	Vogesia Basket	Salle de la Bruche
	Jeudi 17 à 20h	Conférence « Les secrets de l'infiniment petit »	Pr Richard Welter	Auditorium Marceau
	Vendredi 18 à 20h	Projection gratuite du film « Spotlight» de Tom McCarthy	Commune	Auditorium Marceau
	Dimanche 20 à 11h30	Repas des aînés	Commune	Salle de la Bruche
	Samedi 26 à 20h	Concert de Claire Faravarjoo (électro-pop)	Comité des fêtes	Auditorium Marceau
	Dimanche 27	Tournoi de foot en salle des jeunes	ASH	Salle de la Bruche
FEVRIER 2019	Samedi 2 de 14h à 17h	Repair-Café - Ne jetez plus, réparez ! Que faire d'un appareil défaillant ? Le jeter et racheter du neuf ? Pas question ! On le remet en état ensemble au Repair Café. C'est gratuit et il y aura de quoi se désaltérer et grignoter. **http://repaircafe-strasbourg.fr**	Commune	Foyer St Laurent
	Samedi 2 à 20h	Nationale 2 - Holtzheim reçoit Cergy Pontoise	Vogesia Basket	Salle de la Bruche
	Dimanche 10	Loto de la Vogésia	Vogesia	Salle de la Bruche
	Vendredi 15 à 20h30	Cabaret théâtre « Le meilleur des trois ! » de et par Murielle et Patrick Chevalier	Comité des fêtes	Auditorium Marceau
	Vendredi 22 à 20h	Projection du film « A ghost story » de David Lowery	Commune	Auditorium Marceau
	Jeudi 28 à 20h	Conférence sur le camp de sûreté de Schirmeck	Jean-Laurent Vonau	Auditorium Marceau

L'AMICALE DES AÎNÉS

JANVIER 2019

Mercredi 9

Caracalla – Départ 13h30 rue de la Bruche*.

Jeudi 17 et 31 de 15h00 à 17h30

Kafé krensel – jeux de société, cartes etc. Salle Beethoven, salle de la Bruche.

FÉVRIER 2019

Mercredi 13

Caracalla – Départ 13h30 rue de la Bruche*.

Jeudi 14 et 28 de 15h00 à 17h30

Kafé krensel – jeux de société, cartes etc. Salle Beethoven, salle de la Bruche.

(*) Inscription : Mme Marthe REEB : 03.88.78.23.29 (messagerie) ou Mme Fabienne UHLMANN : 06.17.94.32.14

Directrice de la rédaction : PIA IMBS. Rédacteur en chef : BERTRAND FURSTENBERGER / Création et réalisation : VIRGINIE BIRKENSTOCK : 02.40.53.70.58 / Impression : CHRYSS MOLSHEIM - Imprimé à 1850 exemplaires sur du papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique